

La réforme de l'imposition des entreprises comme un couperet

COMMUNES • Réunie samedi à Ueberstorf, l'Association des communes fribourgeoises a beaucoup discuté de la réforme de l'imposition des sociétés.

OLIVIER WYSER

Les communes fribourgeoises attendent fébrilement de savoir à quelle sauce elles vont être mangées lors du banquet de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). La thématique était sur toutes les lèvres lors de l'assemblée générale de l'Association des communes fribourgeoises (ACF), qui s'est tenue samedi à Ueberstorf. Les représentants de 111 communes se sont déplacés ainsi que le Conseil d'Etat in corpore et un large éventail de préfets et autres politiciens d'envergure cantonale ou nationale.

La RIE III a fait l'objet d'une présentation par Renate Amstutz, directrice de l'Union des villes suisses. «Il s'agit d'une des plus importantes réformes de notre pays», martèle Renate Amstutz qui exhorte les communes à se faire entendre durant le processus parlementaire et pendant la mise en œuvre de la réforme. Pour Fribourg, la perte est estimée à environ 40 millions de francs. L'Union des villes suisses affiche une position claire: cette réforme est nécessaire pour que la Suisse conserve son attractivité, mais les communes attendent une compensation. «Les villes contribuent de manière décisive à l'attractivité de notre pays. Les conséquences de la réforme seront massives pour elles», avertit la directrice de l'Union des villes suisses. Sans une compensation suffisante, les particuliers devront s'attendre à une hausse d'impôts et les communes devront tailler dans les prestations.

Finances détériorées

«Nous attendons en effet de savoir ce qui va se passer pour nous», confirme Nadia Savary, présidente de l'Association des communes fribourgeoises. «Dans une année, nous y verrons sûrement plus clair», ajoute-t-elle en précisant qu'un groupe de travail du Conseil d'Etat et de l'ACF va se réunir en 2016 pour s'emparer du sujet. Dans son allocution, le président du Grand Conseil David Bonny a pointé du doigt les causes de la détérioration des finances des communes, dont la RIE III fait partie aux côtés de l'explosion démogra-



Les communes qui hébergent de nombreuses entreprises, comme Villars-sur-Glâne, se font des cheveux blancs. VINCENT MURITH-A

phique et de l'augmentation des charges liées.

Une tâche ingrate

Autre thème abondamment relayé lors de l'assemblée de l'ACF: l'investissement dont les élus doivent faire preuve pour assumer leur fonction. La conseillère d'Etat Marie

Garnier a relevé qu'exercer «un mandat communal est une tâche ingrate qui pèse sur la vie familiale et professionnelle». La directrice des Institutions, de l'agriculture et des forêts insiste sur le fait que l'Etat de Fribourg prend au sérieux ces difficultés: complexification des tâches et «juridisation» des rapports avec

les administrés, entre autres. La syndique d'Ueberstorf, la conseillère nationale PDC Christine Bulliard-Marbach, déclare qu'il est l'heure «de réagir par rapport au problème du manque de vocations». Selon elle, il est urgent d'améliorer la formation des élus communaux et d'exonérer les indemnités versées aux élus de milice.

«Dans une année nous y verrons sûrement plus clair»

NADIA SAVARY

Parmi les points forts de l'assemblée, les fusions ont été saluées. Ainsi, le nombre de communes au premier janvier 2016 sera de 150 (13 de moins que l'année précédente). En 2017, ce nombre descendra encore à 137 communes. «Il y a encore des échecs mais il ne faut pas oublier que les fusions doivent se faire sur une base volontaire», explique la présidente de l'ACF Nadia Savary. La secrétaire générale de l'association, Micheline Guerry, relève en outre qu'un échec «rebondit en général sur une fusion par la suite». Marie Garnier a pour sa part rappelé que le Grand Conseil doit prochainement se prononcer sur la prolongation de la période d'aide aux fusions, qui serait reportée jusqu'en 2020. La conseillère d'Etat a de surcroît évoqué l'importance d'une fusion du centre cantonal pour le bien de tout le canton de Fribourg.

Enfin, l'ACF souligne qu'elle participe aux travaux de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes. Les premiers domaines qui seront abordés sont les institutions pour personnes âgées et les institutions pour personnes handicapées ainsi que les bâtiments scolaires et la pédagogie spécialisée. L'ACF a en outre initié une commission cantonale pour revoir les exigences normatives qui sont imposées par l'Etat aux communes, dans le but de dégager la plus grande autonomie communale. Des consultations sont en cours, notamment pour les directives sur les structures préscolaires. I